

LETTRE OUVERTE A Mme LA MAIRE DE MARSEILLE

Vendredi 11 décembre 2020,

Nos syndicats FSU, CGT, ont toujours eu à cœur de défendre la qualité du service public rendu aux usagers. La crise sanitaire que nous traversons n'a fait qu'accentuer l'épuisement des personnels des écoles et des crèches déjà fragilisées. Ces agents ont une conscience professionnelle et tentent de rendre au mieux des missions de qualité aux enfants des écoles et des crèches marseillaises malgré les conditions de travail de plus en plus dégradées liées au manque structurel de personnel. Ces conditions de travail dégradées, ont un impact indéniable sur la santé physique et mentale des agents entraînant des arrêts de travail et de nombreux reclassement professionnel pour raison médicale dus à cette usure physique.

Cette situation a bien sûr une incidence incontournable sur la qualité d'accueil et d'accompagnement des enfants dans leurs apprentissages. De plus, pour ce qui concerne les écoles, la sécurité des enfants pendant la surveillance du temps inter-cantine se fait parfois dans des conditions périlleuses entraînant, une pression morale et stressante sur les agents dans le cadre de leurs responsabilités.

Pour toutes ces raisons, les agents attendaient un geste fort de la municipalité sur la reconnaissance de la pénibilité de leur travail. Au lieu de cela, le dialogue social s'est ouvert dans l'urgence, en quelques jours pour engager les organisations syndicales dans la signature d'un protocole d'accord sur le service minimum en cas de grève. Ceci en occultant, que les motifs des préavis de grève sont justement, l'expression d'un personnel en souffrance due aux conditions dans lesquelles il exerce leurs missions.

A l'heure actuelle et hors Covid, 1 agent pour 50 enfants en primaire, 1 agent pour 25 enfants en maternelle, taux ramené en fonction de l'absentéisme pour diverses raisons à 1 agent pour 60 en primaire et 1 agent pour 30 en maternelle.

Nous demandons la reconnaissance de la pénibilité comme le prévoit le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001. Nos propositions pour reconnaître la pénibilité de leur travail en attendant, des futurs recrutements conséquents permettant de renforcer l'effectif réel sur le terrain serait, la dérogation au temps de travail annuel de 1607h comme le cadre légal le permet et d'autres communes ont fait ce choix, Vitrolles : 1547h
Martigues : 1570h, Annecy : 1570h ...

Actuellement, les agents des écoles pour remplir leur temps de travail annuel effectuent, des maintenances et de l'entretien des locaux, dans leurs écoles pendant une partie des vacances scolaires, quel est le sens de cette obligation. Au lieu d'être obligés de travailler, ces périodes de vacances auraient permis aux agents de reprendre leur souffle.

Nous déplorons un dialogue social fait dans l'urgence et à contre-sens sans garantie de résolution des problèmes de fonds.

Dans les conditions actuelles, nos organisations syndicales ne peuvent être signataire d'un accord de mise en place d'un service minimum qui va encore dégrader les conditions d'accueil des enfants et leur sécurité en cas de grève exigeant la présence de 60 % du personnel en Maternelle et 40 % du personnel en élémentaire avec un taux d'encadrement de 1 agent pour 32 en Maternelle et 1 agent pour 62 en élémentaire.

Dans les crèches, l'ensemble des métiers est déjà touché par la polyvalence extrême et toutes leurs missions s'en retrouvent détournées et ce au détriment des personnels mais aussi des enfants qui en sont les premières victimes. La mise en place du service minimum, ces conditions entraîneront inévitablement du stress pour le personnel, la mise en danger des enfants et aggraveront les conditions de travail déjà dégradées, Ce service fonctionne depuis trop longtemps à flux tendu.

Ce protocole précise également le recours officiel de renfort des animateurs de la direction de la jeunesse et des Mairies de secteur. Ces animateurs, se verront donc imposer de quitter leurs missions pour remplacer leurs collègues grévistes dégradant encore le service public, vous déplacez les problèmes mais ne les résolvez pas !

A noter, la prise en compte de nos revendications concernant une réorganisation totale de la direction de l'éducation sont à l'étude, ne suffira pas à trouver une solution aux mauvaises conditions de travail de ces personnels en souffrance.

